

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 12/09/2023 Date de révision: 18/01/2023 Remplace la version de: 17/04/2020 Version: 3.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Knauf Unispray  
Code du produit : 26853\_0217  
Type de produit : Matériaux de construction

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle. Utilisation par les consommateurs.  
Utilisation de la substance/mélange : Primer.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Division Engis N. et B. KNAUF et Cie. SComm  
Rue du Parc Industriel, 1  
BE – 4480 Engis – Liège  
Belgique  
T +32 4 273 83 11  
[info@knauf.be](mailto:info@knauf.be) - [www.knauf.be](http://www.knauf.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse             | Numéro d'urgence | Commentaire   |
|----------|--|---------------------|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 | +32 70 245 245   | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.  
Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Les vapeurs du produit peuvent être absorbées par inhalation dans le corps, pas de nanoparticules, pas de perturbateurs endocriniens.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

| Composant  |   |
|--|---|
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)   | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit                                       | %        | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---|---|----------|---|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one<br>(Substance active (Biocide))  | N° CAS: 2634-33-5<br>N° CE: 220-120-9<br>N° Index: 613-088-00-6 | < 0,03   | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400   |
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)<br>(Substance active (Biocide)) | N° CAS: 55965-84-9<br>N° Index: 613-167-00-5                    | < 0,0015 | Acute Tox. 2 (par inhalation), H330<br>Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310<br>Acute Tox. 3 (par voie orale), H301<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) |

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Limites de concentration spécifiques:   |   |  |
|---|---|--|
| Nom   | Identificateur de produit                                       | Limites de concentration spécifiques   |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one<br>(Substance active (Biocide))  | N° CAS: 2634-33-5<br>N° CE: 220-120-9<br>N° Index: 613-088-00-6 | (0,05 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317  |
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one<br>[No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one<br>[No. CE 220-239-6] (3:1)<br>(Substance active (Biocide)) | N° CAS: 55965-84-9<br>N° Index: 613-167-00-5                    | (0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317<br>(0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315<br>(0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319<br>(0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318<br>(0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Protection de l'équipe des premiers secours.  |
| Premiers soins après inhalation           | : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les verres de contact. Consulter immédiatement un médecin.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Irritation. Nausées. Vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.  
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Peut libérer des gaz toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Portez un appareil respiratoire isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Ne pas exposer à la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination. Remédier aux déversements importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec. Gérer les déchets selon les dispositions légales locales en vigueur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Prévoir une aspiration et/ou ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Température de stockage : < 60 °C

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des oxydants, acides forts et bases fortes.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Prévoir une extraction locale et générale adéquate. . Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité étanches. En cas de danger d'éclaboussures: écran facial (EN 166)

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches. Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des mains:

Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

| Protection des mains    |                          |                   |                |             |            |
|-------------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|------------|
| Type                    | Matériau                 | Perméation        | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme      |
| des gants de protection | Caoutchouc butyle        | 6 (> 480 minutes) | 0,5            |             | EN ISO 374 |
| des gants de protection | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | 0,35           |             | EN ISO 374 |

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Masque à gaz avec type de filtre A

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. En cas de contamination du sol ou des plans d'eau, en informer les autorités compétentes.

##### Autres informations:

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler le gaz/la vapeur/les aérosols. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| État physique                 | : Liquide        |
| Couleur                       | : Violet.        |
| Apparence                     | : Liquide.       |
| Odeur                         | : non déterminé. |
| Seuil olfactif                | : Pas disponible |
| Point de fusion               | : Pas disponible |
| Point de congélation          | : Pas disponible |
| Point d'ébullition            | : Pas disponible |
| Inflammabilité                | : Pas disponible |
| Propriétés explosives         | : Non pertinent. |
| Propriétés comburantes        | : Non pertinent. |
| Limites d'explosivité         | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion | : Pas disponible |
| Point d'éclair                | : Pas disponible |

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible            |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible            |
| pH   | : 7 – 9                     |
| Viscosité, cinématique                         | : > 20,5 mm <sup>2</sup> /s |
| Viscosité, dynamique                           | : > 2000 mPa·s              |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'eau.       |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible            |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible            |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible            |
| Masse volumique                                | : 1 g/cm <sup>3</sup>       |
| Densité relative                               | : Pas disponible            |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible            |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable            |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Indications complémentaires : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

#### mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

|                  |  |
|------------------|--|
| DL50 orale rat   | 66 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Calculé à partir de la substance active, Oral, 14 jour(s)) |
| DL50 cutanée rat | > 141 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))                           |

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| CL50 Inhalation - Rat            | 0,17 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Calculé à partir de la substance active, Inhalation (aérosol), 14 jour(s)) |
| ETA CLP (voie orale)             | 53 mg/kg de poids corporel  |
| ETA CLP (voie cutanée)           | 200 mg/kg de poids corporel   |
| ETA CLP (gaz)                    | 700 ppmv/4h   |
| ETA CLP (vapeurs)                | 3 mg/l/4h   |
| ETA CLP (poussières, brouillard) | 0,5 mg/l/4h   |

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

|                      |  |
|----------------------|--|
| DL50 orale rat       | 490 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s)) |
| DL50 cutanée rat     | > 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))              |
| ETA CLP (voie orale) | 1020 mg/kg de poids corporel   |

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé<br>pH: 7 – 9 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé<br>pH: 7 – 9 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé              |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé              |
| Cancérogénicité  | : Non classé              |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé              |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé              |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé              |
| Danger par aspiration  | : Non classé              |

### Knauf Unispray

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Viscosité, cinématique | > 20,5 mm <sup>2</sup> /s |
|------------------------|---------------------------|

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |               |
|--|---------------|
| Ecologie - eau   | : Non classé. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé  |

### mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

|                      |  |
|----------------------|--|
| CE50 - Crustacés [1] | 0,007 mg/l (48 h, Acartia tonsa, Eau salée, Valeur expérimentale, GLP) |
|----------------------|--|

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

|                    |  |
|--------------------|--|
| CL50 - Poisson [1] | 2,18 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Valeur expérimentale, Concentration nominale) |
|--------------------|--|

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

CE50 - Crustacés [1] 2,94 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Valeur expérimentale, Létal)

CEr50 algues 150 µg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Valeur expérimentale, GLP)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Knauf Unispray

Persistance et dégradabilité Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable dans l'eau.

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable dans l'eau.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Knauf Unispray

Potentiel de bioaccumulation Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

BCF - Poisson [1] 41 – 54 (OCDE 305, 28 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Poids frais)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,75 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 24 °C)

Potentiel de bioaccumulation Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

BCF - Poisson [1] 6,62 (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 305, 56 jour(s), Lepomis macrochirus, Valeur expérimentale, Poids frais)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,9 – 0,99 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)

Potentiel de bioaccumulation Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Knauf Unispray

Ecologie - sol Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Tension superficielle Aucun renseignement disponible dans la littérature

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) 0,81 – 1 (log Koc, Valeur calculée)

Ecologie - sol Très mobile dans le sol.

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

Tension superficielle 72,6 mN/m (20 °C, 0.1 %, Méthode A.5 de l'UE)



# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

|   |  |
|---|--|
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0,97 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP) |
| Ecologie - sol  | Très mobile dans le sol.   |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Les emballages contaminés doivent être vidés au mieux. Les contenants/emballages vides doivent uniquement être envoyés pour recyclage. |
| Code catalogue européen des déchets (CED)               | : 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

|               |                  |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR)  | : Non applicable |
| N° ONU (IMDG) | : Non applicable |
| N° ONU (IATA) | : Non applicable |
| N° ONU (ADN)  | : Non applicable |
| N° ONU (RID)  | : Non applicable |

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : Non applicable |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement:

Les informations données dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles et sur notre expérience.

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route     |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses                                      |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)         |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                   |
| TRGS                       | Prescriptions techniques pour les substance dangereuses                                       |
| COV                        | Composés organiques volatiles   |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet   |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 2 (par inhalation)        | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2   |
| Acute Tox. 2 (par voie cutanée)      | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2   |
| Acute Tox. 3 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3   |
| Acute Tox. 4 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4   |
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1  |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1   |
| EUH208                               | Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210                               | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.   |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2  |
| H301                                 | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H310                                 | Mortel par contact cutané.   |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H330                                 | Mortel par inhalation.   |

# Knauf Unispray

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Skin Corr. 1C                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C                          |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2   |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1  |
| Skin Sens. 1A                        | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A   |

Knauf FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.